

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SOCLA sur la commune principale de l'AIOT 200 Chemin de Hongrie 62500 LEULINGHEM.

La référence de votre dossier est A-4-AG5TNUQL2 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/02/2024 à 09h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **31223905600020**

Organisme : **SOCLA**

Fonction : **DIRECTEUR GENERAL**

Personne morale

N° SIRET **31223905600020**

Raison sociale **SOCLA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Route de Calais

Hameau de Drionville

62380 VAUDRINGHEM

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SOCLA**

Description des activités :

La société SOCLA est spécialisée dans l'abattage et la découpe de lapins depuis 1978 sur son site historique, situé sur les communes de Vaudringhem et de Wismes. Courant 2023, l'exploitant a fait le choix de construire un nouvel atelier sur la commune de Leulinghem (à environ 12km) pour réaliser, dans un premier temps, son activité de découpe de lapins soumise au régime de déclaration sous la rubrique 2221 (récépissé de dépôt de déclaration obtenu le 19 août 2022). Cet atelier neuf, en cours de construction, se trouve au cœur du parc d'activités de la Porte du Littoral, spécialement conçu pour les activités artisanales et industrielles, le rendant ainsi particulièrement adapté aux opérations menées par SOCLA. Le permis de construire de ce bâtiment de production a été accordé par un arrêté le 25 novembre 2022 et les travaux ont débuté en mai 2023. La fin des travaux et la mise en service sont prévues pour juin 2024. L'exploitant vise à centraliser toutes ses activités de production sur le nouveau site à Leulinghem à l'avenir. Ainsi, il envisage de débiter rapidement l'activité d'abattage pour effectuer les tests requis pour la mise en service du nouveau processus d'abattage et augmenter graduellement les volumes d'activité. Dans un premier temps, l'abattage fera l'objet du régime de déclaration, avec un tonnage journalier progressif atteignant jusqu'à 5 tonnes par jour de poids carcasse. Cette présente demande de déclaration concerne donc la mise en place de l'activité d'abattage au sein de la nouvelle unité de Leulinghem. Le bâtiment neuf a été conçu dès sa construction pour accueillir dans un futur proche l'activité d'abattage en complément de l'activité de découpe de lapins. La mise en place de l'activité d'abattage ne fera pas l'objet de travaux de construction mais seulement d'aménagements intérieurs dans le bâtiment.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

200 Chemin de Hongrie

62500 LEULINGHEM

X : 641294

Y : 7070230

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Aucune extension ou modification du bâtiment déjà déclaré pour l'activité de découpe ne sera réalisé dans le cadre du projet de création de l'activité d'abattage. La création de l'activité d'abattage au sein du bâtiment nécessite cependant une demande d'aménagement concernant la distance d'implantation de 100 mètres des locaux dédiés à la future activité abattage par rapport aux tiers.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2210	2210-2	Abattoirs	Masse des carcasses 5000 kg/j	Masse des carcasses 5000 kg/j	D

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**